

## CP LIEGE

### PV N° 13/20-21 bureau DU 16/12/20

Convoqués : Mme Corbisier; MM Riga, Fraiture, Ghiezen.

Présents : Mme Corbisier, MM Riga et Fraiture

Absent excusé : M Ghiezen

### Nécrologie :

Le C.P. a appris le décès de Madame Edit Buchet, épouse d'Alain Buchet, Président du CJR ainsi que celui du papa de Michel Halin, Président des Parlementaires Liégeois. Nous présentons aux familles nos plus sincères condoléances.

### Administratif :

Dépouillement du courrier.  
Réception des feuilles de match des catégories -12

### Communication CP :

MEILLEURS VOEUX A TOUS.

Nouveau secrétaire au BC Sprimont : Françoise Debot 0472/79 00 36  
[bcspimont.secretariat@gmail.com](mailto:bcspimont.secretariat@gmail.com)

**Dispositions particulières** pour le renvoi des feuilles de match Mini-basket des 12-13 décembre / 19-20 décembre : (courrier envoyé aux clubs concernés)

Procédure au choix :

- par courrier postal (Béatrice Lebrun, Stöck 14 - 4710 Lontzen)
- ou par mail ([bea.lebrun@skynet.be](mailto:bea.lebrun@skynet.be)) - Feuille scannée, format PDF, renommée avec le numéro de match .

Le renvoi des feuilles reste obligatoire.

Pour info : une vérification des feuilles U12 reçues en novembre et décembre sera effectuée après la dernière journée de cette année.

### Courrier des clubs :

Demande de St Louis pour l'envoi des feuilles de match U12 : voir dispositions particulières.

### Communication arbitres et CFA :

Réception d'un mail de Monsieur José Luis Sierra López (Fédération Madrilène, arbitrage Basket) venu s'installer en Belgique. Il se renseigne afin de continuer sa formation. G. Vinci lui a répondu.

### Divers :

Mail de Jean-Pierre Delchef.

Lors de sa réunion du 8 décembre 2020, le conseil d'administration a pris les dispositions suivantes et

les a soumises pour adhésion aux comités provinciaux :

Attendu que l'arrêté ministériel du 28 novembre 2020 modifiant l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 a prolongé les mesures sanitaires jusqu'au **15 janvier 2021**.

Attendu qu'en application de l'article 4 dudit arrêté, les établissements relevant du secteur sportif restent fermés jusqu'à cette date,

Attendu qu'il convient de statuer sans attendre les éventuelles mesures d'assouplissement décrétés par le comité de concertation du 18 décembre 2020,

- La date d'inscription aux championnats régionaux et provinciaux est postposée **au 17 janvier 2021**.
- La reprise des championnats est quant à elle programmée au week-end des **13 et 14 février 2021**.
- **Les entraînements et les compétitions U12** sont toujours autorisés aux conditions suivantes : Seul un membre du ménage des participants peut assister à ce type de compétitions et d'entraînements.

Réception des PVs 6 et 7 du Conseil Judiciaire Provincial.

Réception du PV n°4 du 7 décembre 2020 de nos Parlementaires.

Réunion plénière : mercredi 23 décembre par visioconférence.

S  
e  
c  
r  
é  
t  
a  
i  
r  
e  
,

M  
.

C  
o  
r  
b  
i  
s  
i